

A l'attention de Madame Sylvie Carillon Maire de Montgeron Hôtel de Ville 112bis avenue de la République 91230 MONTGERON

Montgeron, le 12 novembre 2018

Objet : lettre à l'ONF relative à la Charte de Sénart et à l'incendie de parcelles sur la commune de Montgeron.

Madame le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie d'une lettre de ce jour adressée par l'association Montgeron Environnement à l'Office National des Forêts et relative à l'affaire citée en objet.

En ce qui concerne l'incendie de parcelles sur la commune de Montgeron, nous proposons que la reforestation de la zone incendiée puisse faire l'objet d'un « grand chantier pédagogique nature » qui permettrait, d'une part, l'observation et l'expérimentation de la replantation par les citoyens et, d'autre part, l'accélération de la restauration de notre patrimoine forestier. En effet, nous estimons qu'il ne suffit pas dans le cas présent d'abandonner la reforestation uniquement aux bons soins de la nature, mais l'assister pour l'accélérer et permettre que ces parcelles deviennent à l'avenir moins vulnérables aux incendies.

La participation aux travaux (collecte des glands, des châtaignes, des samares et des fruits de hêtre, replantation des parcelles incendiées ...), sous l'autorité de l'ONF auquel il appartient de déterminer les règles et l'organisation de ce vaste chantier, des nombreux amoureux de la forêt est possible et nécessaire. Elle permettrait en particulier de sensibiliser les enfants et adolescents d'âge scolaire de la commune de Montgeron à la protection de ce patrimoine dont ils seront à leur tour les garants. Pour réaliser ce projet dans de bonnes conditions l'exploitation commerciale du bois serait définitivement interdite dans un très large périmètre.

Dans l'immédiat nous allons appeler le public sensibilisé aux problématiques environnementales à répondre une telle initiative citoyenne. Nous espérons que vous nous soutiendrez dans cette entreprise et attendons avec impatience de vous rencontrer pour construire en commun un projet rapidement opérationnel.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de notre sincère considération.

Le Président,

Jacques de Milleret